

tout malentendu, discuter de certaines opérations, ou toutes autres questions importantes. Lors de l'élection du président Kennedy en 1961, on a renouvelé cette convention entre le chef d'un grand État et le représentant du gouvernement canadien.

Cette convention nous a bien servis en 1962 lorsque la France a offert sur les marchés mondiaux 200 millions de boisseaux à 25c. de moins que ses prix normaux.

Les États-Unis avaient réduit leur prix de 25c. et la Commission canadienne du blé a recommandé que nous suivions cet exemple et réduisions aussi nos prix. Rien dans la loi ne permet au ministre d'intervenir quand la Commission du blé fixe les prix, mais le ministre sait aussi bien que moi que je n'ai pas permis à la Commission du blé de réduire son prix de 25c.

J'ai demandé à la Commission du blé de laisser les choses en suspens jusqu'à ce que je me sois entretenu avec le ministre des États-Unis compétent en ce domaine. J'ai pu le rejoindre tard dans la soirée du dimanche, et le prix qui avait été réduit de 25c. à la clôture des opérations le vendredi fut rétabli le lundi matin à son niveau antérieur. Le ministre des Finances sait fort bien que le fonctionnaire des États-Unis avait ainsi violé un engagement d'honneur entre les chefs des deux gouvernements, et avait aussi agi contrairement à la décision prise aux termes de l'Accord international sur le blé et dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Il n'y a donc dans la loi rien qui indique que le ministre responsable de la Commission du blé ait le pouvoir...

L'hon. M. Sharp: Pour plus de clarté, puis-je poser une question?

L'hon. M. Hamilton: Certainement.

L'hon. M. Sharp: Le député dit-il que la décision violait l'Accord international sur le blé? C'est ce que j'avais compris alors être le point litigieux.

L'hon. M. Hamilton: J'avais trois raisons de protester. La principale c'était la rupture dans l'entente politique entre les deux gouvernements. De plus, à cause de l'ampleur de la baisse des prix aux États-Unis, ce pays risquait des ennuis pour avoir défoncé le plancher des prix prévu par l'Accord international sur le blé. Un autre point assez confus, c'est que nous avons en quelque sorte enfreint les ententes du GATT.

Si j'insiste sur ces questions, c'est pour indiquer que le ministre a la tâche de protéger la Commission du blé. Les commissaires, eux, ne peuvent communiquer avec le président des États-Unis, ni avec les membres de son

exécutif ni ceux de son cabinet. Les ministres du gouvernement peuvent le faire. Les ministres concluent les ententes, c'est à eux de les respecter.

En terminant, je voudrais ajouter que je sais que la loi sur la Commission canadienne du blé ne mentionne aucune des responsabilités dont j'ai parlé comme étant des responsabilités ou des fonctions du ministre.

Le ministre a déclaré pour commencer aujourd'hui qu'il avait cherché à définir et à délimiter les responsabilités de la Commission canadienne du blé et du ministre. Il n'en a rien fait. La loi sur la Commission canadienne du blé n'attribue aucune fonction au ministre.

L'hon. M. Sharp: Mais il a de nombreuses fonctions.

L'hon. M. Hamilton: J'ai tenté de montrer le contraste qui existe entre la façon dont le ministre appuie la Commission canadienne du blé aux échelons politique et international et la façon dont il appuie la Commission du blé à l'échelon national, ce qui permet d'atténuer les critiques qui lui sont adressées. Je soutiens tout particulièrement que les meilleurs amis de la Commission canadienne du blé sont ceux qui en favorisent le fonctionnement.

J'ai un autre cas que j'aimerais citer. Je voudrais terminer mes remarques en vous parlant de la vente à la Chine. Vous pouvez vous imaginer combien on se lasse d'entendre répéter maintes et maintes fois que la Commission canadienne du blé a vendu du blé à la Chine en 1961. Combien de fois l'ai-je entendu dire à la radio, à la télévision ou en cette Chambre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Personne ne le croit.

L'hon. M. Hamilton: Les cultivateurs ne le croient pas.

L'hon. M. Sharp: C'est vrai.

L'hon. M. Hamilton: Le ministre dit que c'est vrai.

L'hon. M. Sharp: Je sais que c'est la vérité.

L'hon. M. Hamilton: Je tiens à renseigner le ministre. Lui qui connaît tout et qui n'apprend rien, peut-il dire que la Commission canadienne du blé peut vendre des céréales à crédit? Elle ne peut vendre un seul boisseau à crédit et il le sait.

L'hon. M. Sharp: Je n'ai pas dit cela.

L'hon. M. Hamilton: Lorsque les membres de la Commission canadienne du blé sont allés à Pékin pour la deuxième vente, ils